

# Charte relative aux projets sécurité informatique EPITECH

***Aucune attaque physique ne sera tolérée !!***

## **Remarque 1**

L'école EPITECH dispense, via divers projets, un enseignement lié à la sécurité des technologies de l'information.

La présente Charte définit les règles d'usage qui s'imposent à tous les signataires, dans le cadre pédagogique de ces activités.

Cette charte est une charte dérogatoire à la Charte de bon usage des moyens informatiques et du réseau. Elle s'adresse exclusivement aux étudiants de l'Epitech, dès lors qu'ils sont impliqués dans un projet Sécurité, confirmé comme tel par le professeur en charge du suivi du projet.

Dans tous les autres cas, les élèves relèvent de la Charte de bon usage des moyens informatiques et du réseau.

## **Remarque 2**

La présente charte fixe le cadre et les limites de l'ensemble des projets sécurité. Sa signature impose le respect de tous les points qui y sont mentionnés, sans exception. Toute personne ayant contrevenu à ces règles sera renvoyée de l'Ecole et susceptible d'être poursuivie judiciairement.

## **Article I. Intérêt public**

*Alinéa 1 :*

Les élèves sont tenus de reconnaître et respecter les droits des individus et groupes d'individus à la confidentialité de leurs informations.

*Alinéa 2 :*

Les élèves ont le devoir d'encourager les efforts entrepris pour faire progresser l'information concernant les problématiques liées à la sécurité informatique et doivent communiquer à l'Ecole tout renseignement important concernant les luttes qui en découlent. C'est à l'Ecole seule de décider si l'alerte doit ou non être transmise publiquement.

## **Article II. Responsabilités par rapport aux Lois**

*Alinéa 1 :*

Les élèves sont tenus de respecter les contraintes légales telles que les copyrights, les brevets et les accords de licence. Il s'agit de ne faire circuler sur le réseau que des informations légales vis-à-vis des lois.

*Alinéa 2 :*

Les élèves sont tenus de respecter les contraintes déontologiques qui ne sont pas toujours soumises à la loi.

*Alinéa 3 :*

Les élèves sont tenus de reconnaître et de respecter les droits à la propriété intellectuelle.

*Alinéa 4 :*

Les élèves sont tenus de se maintenir au courant des dispositions légales applicables à leur situation personnelle et professionnelle et de s'y conformer.

*Alinéa 5 :*

Aucune attaque physique ne sera tolérée.

## **Article III. Droits et Devoirs**

*Alinéa 1 :*

La modification irrévocable de données informatiques est formellement interdite. Il en résulte que chaque groupe devra fournir une documentation complète sur les fonctionnalités de leur projet ainsi que les moyens de prévenir tout dégât occasionnel. Ces mesures visent à exercer un contrôle pour assurer une réponse rapide et efficace en cas de problèmes.

*Alinéa 2 :*

Les élèves s'engagent à n'intenter aucune action qui puisse discréditer les noms EPITECH ou de toute autre école du groupe IONIS. De plus, l'utilisation de ces mêmes noms est interdite si, allié à des projets impliquant la Charte, elle n'est pas précédée d'un accord valide par le directeur de l'école EPITECH.

*Alinéa 3 :*

L'école EPITECH se réserve le droit d'apporter des modifications à la présente charte. Les élèves sont tenus de la parcourir régulièrement. Toute altération sera reportée sur les newsgroups ou par mail.

*Alinéa 4 :*

Le parc informatique mis à la disposition des étudiants appelle à une utilisation strictement professionnelle conforme à sa finalité : enseignement, recherche et développement, information.

*Alinéa 5 :*

Il est strictement interdit de donner accès au réseau informatique EPITECH à des personnes extérieures à l'école, sauf accord préalable du directeur.

*Alinéa 6 :*

Le Signataire est informé et accepte que les administrateurs du parc informatique procèdent à des contrôles de la bonne utilisation de celui-ci, ainsi qu'au respect de la Charte.

*Alinéa 7 :*

Aucune attaque physique ne sera tolérée.

#### **Article IV. Restrictions**

*Alinéa 1 :*

La diffusion publique de codes, même à des fins bénévoles comme l'alerte aux victimes potentielles de failles dans les systèmes informatiques, est soumise à approbation de l'école. On entend ici par "publique" tout ce qui sous-tend un cadre extérieur aux signataires de la charte.

*Alinéa 2 :*

Il est interdit d'écrire, de conserver ou de diffuser des codes destructeurs. Dans le cas présent, la volonté de nuire de l'auteur n'aura pas à être démontrée.

*Alinéa 3 :*

Aucune attaque physique ne sera tolérée.

#### **Article V. Cibles autorisées et limite de temps**

*Alinéa 1 :*

Chaque projet dispose de ses propres contraintes. La Charte pose le cadre général de ces restrictions, pour tout le reste, c'est le sujet qui prévaut (on trouvera par exemple la liste des actions qui peuvent ou ne peuvent être effectuées, le réseau cible et les dates pendant lesquelles il est mis à disposition des étudiants).

*Alinéa 2 :*

Toute action portée à l'encontre de cible non mentionnée sur le sujet entraînera de sévères sanctions.

*Alinéa 3 :*

Les dates de départ et de fin de chaque projet sont fixées par le sujet de chacun d'eux. Il est strictement interdit d'effectuer une action sur le réseau cible en dehors de ces dates.

#### **Article VI. Environnement de travail**

*Alinéa 1 :*

Pour faire des tests et construire le projet final, les élèves peuvent reconstituer un environnement de travail semblable à celui offert par EPITECH. Cet environnement est tenu aux mêmes règles de la présente charte et doit rester un environnement informatique sain (c'est à dire pouvoir attester de sa sécurité et de son parfait contrôle).

## **Article VII. Garantie de confinement**

### *Alinéa 1 :*

Pendant l'exercice d'un projet, la garantie de confinement doit être parfaitement assurée. Avant de pouvoir entamer une action (de quelque nature que ce soit), chaque programme doit impérativement suivre un préambule, celui-ci étant fixé par l'énoncé de chacun d'eux. Si ce préambule échoue, il est interdit de poursuivre. Tout groupe n'ayant pas respecté cette règle devra répondre de lourdes sanctions.

Le Signataire **Nom:**

**Prénom:**

reconnaît avoir pris connaissance de la présente Charte, et s'engage à la respecter et à la faire respecter par tous les utilisateurs concernés. En signant ce document, la personne déclare être entièrement au fait et responsable des actions et limites de chaque projet.

**Signature** avec la mention « Lu et approuvé » :